

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 14 (1876)
Heft: 43

Artikel: Une conspiration à Lausanne
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-183905>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr. 50.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteuro vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Une conspiration à Lausanne.

L'histoire est là pour attester que le régime de Berne n'a jamais su s'attirer beaucoup de sympathie. Vers la fin du 16^e siècle, le premier magistrat de Lausanne ourdissait contre LL. EE. une conspiration appuyée par tout ce qu'il y avait de plus influent dans cette ville. Cent et quelques années plus tard, Davel, n'ayant d'autre soutien que la voix de sa conscience et l'amour de son pays, tentait de délivrer celui-ci des pattes de l'ours. Aujourd'hui que nous avons conquis notre indépendance, c'est encore une lutte continue pour en défendre le terrain pied à pied, contre les envahissements insatiables d'une fièvre de domination qui n'a jamais abandonné nos chers confédérés bernois.

Arrivons maintenant à notre sujet. — C'était en 1588.

Il y avait à peine un demi-siècle que notre pays, conquis sur le duc de Savoie, faisait partie de la république de Berne; et quoiqu'on ne pût constester de nombreuses améliorations dans le nouvel ordre de choses, il soulevait néanmoins de grands mécontentements, et plusieurs familles nobles regrettaien la maison de Savoie et les vieux priviléges de la ville impériale de Lausanne. Elles méprisaient, en outre, la noblesse du pays de Vaud que Berne avait sortie des rangs de la roture. Il est à remarquer, en effet, que de nombreuses particules accolées à des noms de famille du pays datent de cette époque, et qu'il est parfaitement inutile à ceux qui en parent leur signature de vouloir leur attribuer une autre origine.

Le duc de Savoie qui n'ignorait pas cet état de choses, entretenait des intelligences avec les mécontents et leur faisait les plus brillantes promesses, pour le cas où ils parviendraient à chasser les Bernois du Pays de Vaud. Les premiers agents du duc dans cette intrigue furent les frères Espaule, dont l'un, Claude, était membre du Conseil du Soixante, à Lausanne, et l'autre, Louis, officier dans la milice.

Les Espaule, riches négociants, faisant beaucoup d'affaires avec le Chablais, leurs communications fréquentes avec cette province n'éveillaient aucun soupçon. Le chef des conjurés était le bourguemestre de Lausanne, Isbrand Daux, seigneur de Prilly et de Crissier. On comptait parmi les autres cons-

pirateurs son fils Georges, grand-sautier du Conseil, M. de St-Cierges, juge à la cour criminelle, Guillaume d'Illens, châtelain de St-Sulpice, François Paris, greffier de la cour civile, etc., et divers gentilshommes du Pays de Vaud, parmi lesquels il faut citer en première ligne Ferdinand Bouvier, châtelain de Chillon et receveur du riche hôpital de Villeneuve.

Le bourguemestre de Lausanne, qui entretenait de fréquents rapports avec le baron d'Hermance, gouverneur du Chablais, s'engagea, au nom de ses complices, à livrer au duc de Savoie Lausanne et le Pays de Vaud, moyennant la garantie de certaines franchises aux villes, aux seigneurs et aux communes.

D'un autre côté, Charles-Emmanuel, duc de Savoie, faisait ses préparatifs d'invasion; déjà il envoyait une nombreuse artillerie dans le Chablais et organisait une flottille sous Ripaille. Et pour tromper les Bernois, il leur insinua que ces armements qui avaient attiré leur attention n'étaient faits qu'en vue du roi de France avec lequel il avait des difficultés sérieuses. Les Bernois, qui n'ont jamais été si confiants, ne se méprisent point sur les projets du duc, et envoyèrent immédiatement le colonel d'Erlach avec 600 hommes dans le Pays de Vaud, préparèrent une nouvelle levée de troupes et invitèrent le Conseil de Lausanne à prendre des mesures de défense.

Les ordres du pouvoir furent promptement exécutés, et probablement par les conspirateurs eux-mêmes, puisque la plupart d'entre eux remplissaient des charges publiques. Cependant, comme tout paraissait calme dans le pays et que l'armée de Savoie se retirait sur Annecy et Chambéry, Berne licencia ses milices. Pendant ce temps, les conspirateurs agissaient. Vers la fin d'octobre, le fils du bourguemestre de Lausanne se rendait en Savoie et connaît des mesures suivantes avec le châtelain d'Evian :

« Le bourguemestre de Lausanne fera préparer des vivres dans sa maison du faubourg de l'Aile de St-Laurent, pour la nuit du 11 au 12 novembre.

» Six cents hommes venant de Savoie, et débarqués pendant la nuit à Vidy, entreront dans cette maison par une porte qui s'ouvre sur les Terreaux.
» Le banneret Roche, receveur du couvent de St-

» François, sous prétexte de réparations, fera rétablir un passage souterrain, communiquant de l'intérieur de l'église au chemin d'Ouchy. Huit cents hommes débarqués près d'Ouchy, entre 10 et 11 heures du soir, s'introduiront par ce passage dans le temple de St-François. A un signal donné, les troupes venant de Savoie, les conjurés et leurs adhérents, prendront les armes et se dirigeront sur plusieurs points de la ville en criant: « ville gagnée, ville gagnée !... massacreront le bailli, les fonctionnaires et toutes les personnes connues pour leur dévouement à Berne. »

Le 11 décembre au soir, tout était prêt. Les troupes de Savoie étaient réunies à Thonon et l'artillerie embarquée. Mais une violente tempête s'élève et fait manquer l'expédition.

Cependant le procureur fiscal, M. Amsel, avait conçu des soupçons au sujet des fréquents voyages de Georges Daux en Savoie et d'un grand dîner chez le bourguemestre, auquel avaient été invités le gouverneur du Chablais et le châtelain d'Evian. Il fit part de ses impressions à Isbrand de Crousaz, seigneur de Chexbres, et celui-ci se rappela alors plusieurs circonstances auxquelles il n'avait pas ajouté de l'importance. Ainsi, de sa haute terrasse de Chexbres, il avait souvent vu des bateaux partis des deux rives se rencontrer en plein lac, s'arrêter plusieurs heures les uns à côté des autres, puis revenir ensuite du côté d'où ils étaient partis. Il communiqua ses soupçons à son cousin Claude de Crousaz, qui habitait Lausanne, et le chargea de sonder le bourguemestre, leur parent, avec lequel un procès l'avait brouillé. Claude de Crousaz alla donc trouver le bourguemestre, le 14 décembre; il fut bien reçu, invité à souper, et, sous l'impression d'un dessert copieux, le bourguemestre trop confiant lui dévoila son projet et sollicita son appui.

De Crousaz, qui était profondément attaché au nouvel ordre de choses, refusa, au nom de ses devoirs de citoyen, de s'associer au complot. Il supplia, au contraire, son parent de renoncer à cette téméraire entreprise, avouant du reste que sa conscience lui imposait l'obligation d'en aviser ses supérieurs.

Sous l'influence des fumées d'un excellent vin, Daux haussa les épaules et ajouta: « Je ne crains ni vous, ni eux; je vous permets d'aller rapporter le tout au château. » De Crousaz le prit au mot, et, le lendemain matin, révéla le secret au bailli.

Le bourguemestre ne tarda pas à se repentir de son imprudence, et doutant de la réussite, il se détermina, dès le point du jour, à prévenir les conjurés de pourvoir à leur sûreté. C'était le dimanche 15 décembre 1588; tous, à l'exception de trois, sortirent de la ville pendant le sermon, se rendirent à St-Sulpice où stationnait une barque à leurs ordres. Le bourguemestre n'eut que le temps de sauver quelques objets précieux et arriva au galop à St-Sulpice, monté sur un cheval de prix qu'il fut obligé d'abandonner, les bateliers n'ayant pas voulu s'en charger.

Le lieutenant baillival, Bouvier, de Villeneuve, qui était chargé de surprendre Chillon, ne fut pas plus heureux que le bourguemestre Isbrand Daux. Ayant caché une troupe d'hommes armés dans les tailles qui dominent le vieux manoir, il attendait les signaux qui devaient l'avertir du départ de l'expédition de Savoie. L'absence de signaux et la tempête lui apprirent que le coup était manqué. Le lendemain, il eut l'audace d'aller dîner au château de Chillon, chez le commandant dont il avait promis la tête. Pendant qu'on était à table, ce dernier reçoit une lettre, la lit et dit à son convive. « J'en suis fâché, mon compère, mais je reçois l'ordre de vous arrêter. » Sans se déconcerter, Bouvier répondit: « Je vous dois obéir, mais ne me refusez pas une grâce; permettez-moi d'aller chez moi à Villeneuve, pour deux heures seulement, afin de mettre ordre à quelques affaires pressantes. Vous me donnerez une garde qui ne me quittera pas. » La demande fut accordée; quatre soldats devaient le ramener à Chillon avant la nuit.

Arrivé à Villeneuve, Bouvier conduit ses gens à la cave, sous prétexte de se rafraîchir et de trinquer avec eux une dernière fois. On goûte à plusieurs vases, et, en face du dernier, qui contient son meilleur vin, la conversation s'anime, les têtes s'étoffent. Bouvier saisit ce moment pour s'élancer dehors, pousse le verrou de la grosse porte de chêne, monte à son cabinet y brûle quelques papiers, se charge de ce qu'il a de plus précieux et au moyen d'un bon cheval gagne bientôt la côte de Savoie.

Trois conjurés qui n'avaient pu s'échapper furent condamnés à mort, et subirent, à Berne, le supplice des traîtres. Selon l'usage du temps, les deux maisons du bourguemestre, chef de la conspiration, l'une au faubourg de l'Aile, l'autre dans la rue Madelaine, furent rasées avec défense d'y rebâtir.

Les vides laissés par la destruction de ces maisons se voient encore aujourd'hui, l'un entre les maisons Campart et Chanson, rue Madelaine; l'autre à l'extrémité occidentale de l'Aile St-Laurent, à gauche.

Une chanson faite à l'occasion des événements que nous venons de raconter, a été retrouvée par un de nos abonnés dans un vieux manuscrit de l'époque. Voici quelques couplets de cette pièce, complètement inédite et signée: D. Gacher.

CHANSON SUR LE CHANT DE: *Voyez la grand offense.*

Or, sus! ayons memoire
De rendre au Seigneur
Louange, honneur et gloire
De ce que ce Sauveur
A fait empeschemment
A de faux garnement

Et aux faux meschantz traistres
Non seulement à Dieu
Mais a nos tant bon maistres
Et Princes de ce lieu
A leur parens, Amis,
Et a tout ce Pays.

Mais Dieu plein de clémence
Ayant pitie de nous
De sa bonte Immense

S'est employé pour nous,
Monstrant qu'il ha le soing
De nous quand est besoing

La Tour que ces faux traistres
Nous pensaient Sacager
Nostre bon Dieu et Maistre
Nous voulant revenger
Leur mit empeschement
Et fit souffler le vent;

Oui fit les ondes bruire
Si fort au lac Leman
Que les grandes navires
De ces gens vautneants
Nous voulant Sacager
Ne peuvent naviguer

L. M.

A propos de la guerre d'Orient.

Les grandes feuilles, bien sérieuses et surtout parfaitement informées (ce sont elles qui le disent) nous racontent depuis assez longtemps un tas de choses sur la Serbie, la Turquie, la Russie, la Roumanie. Aujourd'hui la guerre est bien certaine ; demain ce ne sera rien, hier tout était pour le mieux ; avant hier tout était détestable. La diplomatie est aux abois : les ministres de toutes les puissances pataugent ; l'Angleterre demande ceci, la France voudrait cela ; l'Allemagne regarde, et la morale de ces contradictions, de ces incertitudes, de ce ramassis de nouvelles fausses, vraies, fantastiques, réelles ou impossibles, c'est que la lecture des journaux de grand format devient parfaitement agaçante.

Aussi dans ce tohu bohu général, le *Conteur vaudois* croit que le salut des nations en général et de la Suisse en particulier exige impérieusement qu'il donne sa petite opinion. Pour sûr, cela ne servira à rien du tout. C'est évident ! Mais, allons-y tout de même, parce que ce sera une bonne occasion de demander aux autorités qui daignent nous administrer de bien vouloir nous octroyer quelques nouveaux décrets relatifs à notre organisation militaire. Dans ce joli petit conflit inventé spécialement pour la plus grande gloire des rois et des empereurs et l'extermination des bons peuples qui leur payent des appointements fabuleux, notre chère Confédération n'a qu'à se croiser les bras. Que les Serbes aillent avec les Russes à Constantinople ou qu'un favori du Séral parvienne au Danube, que diable ça peut-il faire sur le prix du pot de vin et sur les nombreuses entreprises où nous avons fourré notre argent, pour la satisfaction des beaux Messieurs qui oublient de nous en payer l'intérêt ? Voilà une question que vous vous faites. Eh bien ! Elle est déplorable votre question, ô mes frères, et je vous le prouve.

En effet, de cette lutte où l'on va éventrer pas mal de gens, brûler des villages, abîmer des récoltes, gaspiller de l'argent, du temps, de l'intelligence, des forces, il résultera ou que le Musulman sera victorieux ou que l'élément slave triomphera. Admettons cette dernière hypothèse (dans le fond, ça m'est supérieurement égal), et supposons que le Turc disparaîsse de l'Europe, il se formera alors une nou-

velle nation très belliqueuse, comme le sont les jeunes peuples à leur début ; de là de nouvelles combinaisons militaires, une odeur de poudre plus ou moins forte, une surexcitation martiale plus ou moins intense, une mise sur pied de guerre des puissances qui nous entourent, par suite, nécessité fatale pour nous de changer nos uniformes, nos coiffures militaires et nos galons.

L'horlogerie marche assez mal ; le commerce en général fait de même ; les étrangers commencent à oublier le chemin des 22 cantons ; nos charges sont lourdes ; la sainte centralisation qui a perdu la France, en attendant qu'elle ruine l'Allemagne, nous envahit de plus en plus, les impôts poussent comme des champignons vénéneux (très vénéneux) ! Aussi il est incontestable que la Suisse doit se mêler à ce tripotage international en prenant quelques grandes mesures pour l'armée. C'est d'autant plus urgent que c'est parfaitement inutile. Par suite le *Conteur vaudois* s'empresse de conseiller quelques réformes dans la coupe de nos tuniques et la confection des guêtres, à propos du remue-ménage oriental. Nous ne saurions nous tenir en dehors de ce tapage et par conséquent nous espérons que la lutte qui va s'engager sera maintenant l'objet des sérieuses études de la presse helvétique. Et pour donner le bon exemple, nous avons spécialement attaché à notre rédaction un écrivain militaire, le célèbre Galonard, commandant des forces terrestres et aquatiques du 24^e canton, qui étudiera la nouvelle forme du ceinturon et des bretelles du fusil en cas du succès du sultan ou de sa défaite. Le résultat de ce travail sera publié dans toutes les langues possibles, y compris le français fédéral et autres argots cochinchinois.

Malgré cette dépense supplémentaire, nous prévenons nos lecteurs que nous n'ajouterons pas des centimes additionnels à leur abonnement, quoique ce soit très bien porté, à ce qu'on prétend, dans les hautes sphères administratives. P.

Le *Charivari suisse*, qui recommence à paraître, après une interruption de quelques semaines, donne, dans son numéro de samedi dernier, une vignette qui a pour titre :

Conteur vaudois, représentation extraordinaire.

MM. O. et C. équipés en chevaliers du moyenâge et montés fièrement sur leurs coursiers intrépides, se livrent à un combat singulier, et rompent des lances à coups de plumes.

On remarque que la plume de M. C. s'émousse contre le bouclier de son adversaire orné de fruits de la vigne. La chose n'est point surprenante : les raisins sont si durs cette année.

On nous écrit de Sainte-Croix :

« Monsieur le rédacteur du *Conteur vaudois*. C'est avec plaisir que nous avons lu dans votre